

Charte de l'Espace régional de concertation pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable de Poitou-Charentes

L'Espace régional de concertation (ERC) pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Poitou-Charentes est issu d'une réflexion des acteurs de la région Poitou-Charentes qui contribuent à la sensibilisation, à l'information, à la formation et à l'éducation à l'environnement, dans une perspective de développement durable. Ils partagent l'importance de travailler en coopération et en partenariat.

Pour les adhérents à la présente charte, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est une composante essentielle d'une éducation globale des personnes. Elle les accompagne dans leur construction et leur progression. Elle est un droit pour tous, partout, tout au long de la vie. Elle relève de la responsabilité de chacun dans la pluralité des points de vue et sans prosélytisme. Elle s'inscrit dans différents contextes : lieu, public, durée... L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable s'inscrit dans les principes d'éducation populaire et laïque ; elle s'appuie sur une diversité et une alternance de méthodes et d'approches faisant appel aux notions de projet, de participation et de coopération, de responsabilité et d'implication, de plaisir, de respect et de confiance. Elle est facteur de changement de la société, dans une recherche d'amélioration continue.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable implique tous les acteurs de la société. Elle nécessite des temps et des lieux d'échange et de concertation pour se développer. L'Espace régional de concertation répond à ce besoin et la présente Charte a pour objet d'en définir les objectifs et les grands principes de fonctionnement.

Article 1 : Objectifs partagés

Dans le respect des champs de compétences et des spécificités de chacun, et en tenant compte des travaux menés sur d'autres territoires et au sein de l'espace national de concertation pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, les participants de l'espace régional agissent ensemble pour :

- Contribuer au développement d'une culture partagée visant à mettre en œuvre des actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.
- Échanger, au niveau régional, sur les objectifs et stratégies de chacun des acteurs dans le but de les mettre en synergie, de faire jouer les complémentarités et de gagner en cohérence.
- Créer du lien entre les politiques locales, nationales, européennes et internationales pour l'EEDD et les territoires.

- Trouver des réponses collectives aux problématiques rencontrés par les acteurs de terrains, en favorisant la mutualisation des ressources et la circulation de l'information.
- Élaborer et faire vivre une stratégie régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Article 2 : Composition

L'Espace Régional de Concertation pour l'EEDD de Poitou-Charentes est composé de représentants de tout acteur ayant une action en matière d'EEDD en Poitou-Charentes : l'État et ses établissements publics, les collectivités locales et territoriales, les associations, les entreprises, les organismes socio-professionnels, les syndicats, les groupes locaux poursuivant le même but, ...

Article 3 : Principes d'action et de participation

L'ERC a pour principe

- d'être un espace force de propositions, à partir de diagnostics partagés et de l'expression des besoins, dans une logique de partenariat susceptible de rassembler ses membres sur des projets communs ;
- de promouvoir et développer l'EEDD en lui donnant de la lisibilité, de la reconnaissance, en montrant son efficacité.

Ses membres, en adoptant la présente Charte, affirment partager les principes et objectifs de l'Espace régional de concertation. Ainsi, chacun à son niveau s'engage à :

- participer activement aux travaux de l'Espace Régional de Concertation en désignant au moins un représentant, et contribuer à la déclinaison de ses orientations,
- relayer les initiatives et les réflexions de l'ERC dans ses propres réseaux pour les mobiliser.

Article 4 : Fonctionnement

L'Espace régional de concertation pour l'EEDD de Poitou-Charentes regroupe l'ensemble des partenaires adhérents. Ils se réunissent au moins une fois par an en assemblée plénière pour assurer la conduite d'actions conformes aux objectifs.

Un comité de coordination, composé d'au maximum 16 structures, représentatives au mieux de la diversité des acteurs sur la base du volontariat, prendra en charge les missions suivantes :

- concevoir l'animation de l'ERC
- solliciter parmi ses membres une structure support pour mettre en œuvre cette animation
- préparer les réunions plénières : définir les ordres du jour, supports de travail, modes de restitution
- proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du fonctionnement de l'ERC et des actions engagées
- être lieu de saisine par un ou plusieurs de ses membres
- lancer des groupes de travail, à son initiative ou sur proposition des membres
- créer les conditions de mutualisation des actions ; organiser la restitution des travaux de groupe